

Motion 2051

pour promouvoir les zones d'activités mixtes

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le projet de loi 10861 modifiant la loi générale sur les zones de développement industriel (LGZDI) ;
- l'ensemble de l'exposé des motifs du PL 10861 ;
- la nécessité de densifier les zones industrielles et son corollaire de permettre une mixité d'activités de sorte que des activités tertiaires prennent place dans les étages supérieurs des immeubles ;
- la nécessité d'adopter des mesures planificatrices du territoire plus contemporaines dans les zones industrielles pour les rendre mixtes ;
- l'intérêt de faire un usage rationnel du sol, de limiter les transports, d'optimiser les dépenses énergétiques, respectivement les récupérations possibles et d'optimiser les investissements publics ;
- l'intérêt public de mettre en œuvre le PL 10861 pour que le nouveau régime de zones mixtes ne s'applique pas seulement à de nouvelles zones à déclasser mais puisse s'appliquer à des zones industrielles existantes, à identifier par le Conseil d'Etat ;

invite le Conseil d'Etat

à identifier, étudier et finalement proposer au Grand Conseil des déclassements de zones industrielles existantes en zones de développement d'activités mixtes.